

COMMUNE DE SEPMEs**Place de l'Église**

37800

~

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-10-05

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M. DAGUET Alain, Adjoint, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M. BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M. DENIS Jason, M. LABARRE Thomas, M. RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

Arrivée de M. BARILLET Gaby à 20h40

Arrivée de M. DENIS Jason à 20h45

Arrivée de M. RAGUIN Charles à 20h45

Absents:

M. BASECQ Samuel, ayant donné procuration à Régine REZEAU, Maire

M. CHOLLET Yohan

Mme Dominique CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ...	12
Nombre de présents :	10
Nombre de votants :	11
Date de convocation : 28 novembre 2023	

**OBJET : PLU : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES**

Vu la délibération n°2023-06-03 portant lancement de la procédure de périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques,

Vu la Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF) présentée par le bureau d'étude SCALE,

Madame le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 50%.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

SOLLICITE une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles selon le plan de financement ci-dessous:

Etude du Périmètre Délimité des Abords 4 400€

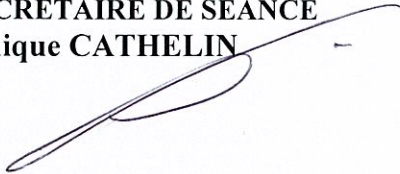
Subvention DRAC 2 200€

Autofinancement 2 200€

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document à intervenir

LE SECRETAIRE DE SÉANCE

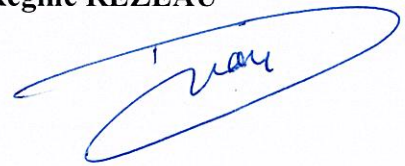
Dominique CATHELIN



POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

Régine REZEAU



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 14 décembre 2023 et publié le 14 décembre 2023

À SEPMEs, 14 décembre 2023

Le Maire,

